

## Janvier/février 2023

### 🏠 L'actualité des projets du CISIRH 🏠

#### [réglementaire] Lancement du projet CODEX

Le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels interministériels (BARRI), avec l'appui précieux du Lab innov du CISIRH, a travaillé en intelligence collective sur le projet de la direction du CISIRH : le CODEX.

Ce projet se fonde sur le constat qu'une application plus rapide des textes réglementaires RH/paye dépend de leur clarté, ce qui permet une modélisation plus facile et rapide dans les référentiels du noyau RH FPE.

L'objectif est donc de créer un vade-mecum de référence destiné à accompagner les rédacteurs légistiques (la DGAFP en particulier) aux besoins de précisions dans les textes et leurs impacts dans les SIRH.

Il permettrait au BARRI de faciliter son analyse réglementaire au quotidien et de sécuriser la traduction des textes en règles de gestion dans les SIRH.

L'atelier CODEX auquel a participé toute l'équipe du BARRI a permis de :

- partager une vision commune de l'objectif du CODEX et de capitaliser la connaissance RH/PAYE du bureau,
- inventorier et catégoriser tous les irritants faisant obstacle à la bonne compréhension des textes.

L'atelier a été l'occasion pour le BARRI de changer de posture et de se mettre à la place du rédacteur légistique afin de s'assurer de son adhésion et de l'intérêt pour l'outil.

La prochaine étape est de :

- concevoir le contenu d'un item du sommaire du CODEX et vérifier sa pertinence quant à l'objectif poursuivi notamment le gain pour la DGAFP,
- imaginer un modèle déclinable pour tous les items du sommaire.

#### [ESTEVE] Modification du processus d'adhésion

Dans une volonté de simplifier et faciliter les démarches des partenaires, la gestion des documents réglementaires concernant l'adhésion à l'application ESTEVE s'effectue dorénavant directement sur « Démarches Simplifiées ».

Demarches.simplifiees.fr c'est quoi ?

C'est un outil de dématérialisation et de simplification des démarches administratives, porté par l'État. Il s'agit d'une application en ligne prête à l'emploi développée, hébergée et maintenue par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), mise à disposition de l'ensemble des organismes publics.

Les documents traités sur « Démarches Simplifiées » pour ESTEVE sont :

- la convention stratégique : signée par la direction du partenaire en remplacement de la convention de service,
- les conditions Générales d'Adhésion (CGA)/Conditions Générales d'Utilisation (CGU) : nouveauté qui permet d'uniformiser les engagements réciproques pour chaque partenaire,
- la décision d'homologation de sécurité selon le format habituel.

Ce processus doit être suivi par les partenaires dans les cas suivants :

- première année de déploiement pour les nouveaux partenaires,
- renouvellement de l'adhésion à la date d'échéance prévue dans les conventions et homologations de sécurité.

Une discussion annuelle sera organisée afin de faire évoluer les CGA / CGU selon les nouveaux besoins des partenaires et les nouvelles possibilités offertes par l'équipe ESTEVE.

## Janvier/février 2023

### ◆ L'actualité des projets du CISIRH ◆

#### [Innovation] Les perspectives de l'application RIGA

RIGA est l'outil de déclaration et de suivi statistique des mouvements sociaux à l'échelle de la fonction publique de l'Etat (administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics, etc.).

D'une part, il permet à plusieurs ministères de créer, de suivre des grèves et en dresser des bilans de manière séparée et d'autre part il permet à la DGAFP d'effectuer les différents relevés d'indicateurs nécessaires tels que le bilan social annuel et les données statistiques.

RIGA a été développé par le CISIRH en 2019, à la demande du Ministère de la transition écologique (MTE) qui a exprimé le souhait d'avoir une application permettant de suivre la volumétrie associée aux mouvements sociaux. Pour répondre à cette demande, le CISIRH a développé l'application RIGA.

L'outil est actuellement en phase de tests techniques et fonctionnels suite à la recette métier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) en vue d'un déploiement en production courant avril 2023.

A ce jour, le MTE utilise sa propre solution interne. Néanmoins, il a renouvelé son intérêt vis-à-vis de notre application et a proposé de mutualiser les efforts pour obtenir une version interministérielle.

Ce service sera accessible depuis internet, et étant donné la nature des informations qui pourraient être discriminatrices, le CISIRH veillera strictement à ce qu'il ne comporte pas de données nominatives.

La version actuelle de RIGA comprend différentes fonctionnalités permettant de :

- Préparer le suivi d'un mouvement social :
  - création / modification et suppression du mouvement,
  - envoi du message d'information aux correspondants des services concernés.

- Suivi du mouvement social :
  - message automatique d'invitation à la saisie à tous les correspondants,
  - saisie des chiffres d'absence de la journée,
  - Relance en cas d'absence de saisie.
- Bilan du mouvement social:
  - bilan par jour de grève,
  - Bilan annuel,
  - Bilan DGAFP.

#### [Guide RH] Guide d'accompagnement à la réforme de la Haute Fonction Publique

Pour faciliter la mise en œuvre de la réforme de la Haute Fonction Publique (HFP) le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels interministériels (BARRI – Noyau RH FPE) a conçu, en collaboration avec la DGAFP, un guide de la réforme de la haute fonction publique diffusé en décembre 2022.

Ce guide accompagne les gestionnaires RH dans l'application de la réforme de la haute fonction publique et sa traduction dans les SIRH.

Il propose :

- une aide à la saisie dans les SIRH des nouveaux grades du corps d'administrateur de l'Etat et des emplois supérieurs de l'Etat,
- plusieurs outils utiles à la saisie des codes des emplois fonctionnels et à la détermination automatique des grades de reclassement après application des dispositions de la réforme,
- des modalités de reclassement des agents concernés par la réforme illustrées par des cas pratiques.

Le guide de la réforme de la Haute fonction Publique est accessible sur notre portail PissaRHo.

Cette nouvelle version comprend :

- des tableaux de reclassement accessibles via le chatbot Rébecca (chapitre 1-3)
- des précisions sur des cas particuliers de reclassement et de prise en compte de l'ancienneté (point 3).

### Focus

## Bilan suite à la clôture du 1<sup>er</sup> schéma pluriannuel de mise en accessibilité (2020-2022)

### La mise en accessibilité, c'est quoi ?

L'Etat garantit que chaque citoyen puisse jouir de ses droits et libertés publiques à égalité avec les autres citoyens, sans discrimination.

Pour ce faire, l'Etat s'est engagé dans une politique de mise en accessibilité de ses applications à l'égard des personnes en situation de handicap.

Les applications du CISIRH rentrent dans le cadre de cette politique d'accessibilité

### Bilan du 1<sup>er</sup> schéma pluriannuel de mise en accessibilité (2020-2022)

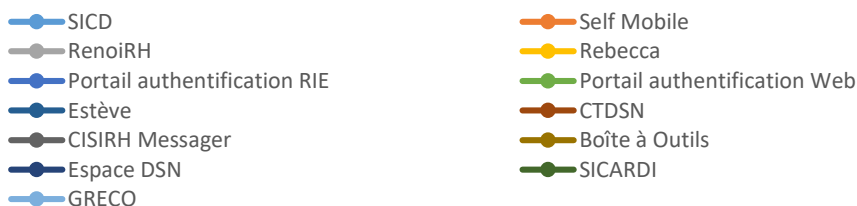
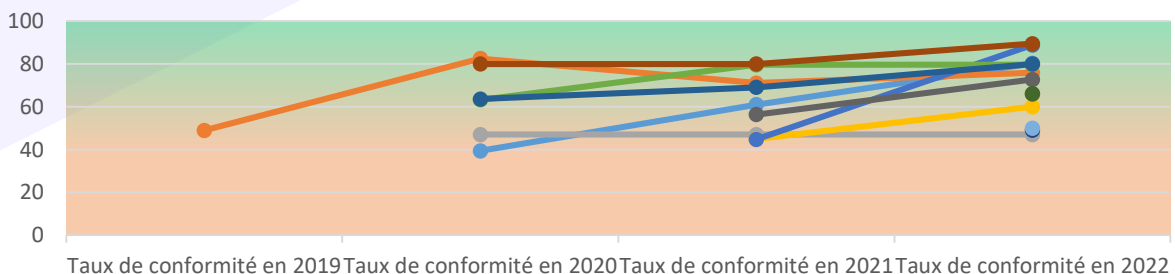
Pour réaliser ce chantier colossal, Aurélien Louche, notre référent accessibilité et la direction du CISIRH ont mis en place de multiples actions telles que l'intégration de l'accessibilité dans les procédures de recette, la création d'un e-learning destiné aux développeurs, des sensibilisations obligatoires destinées à tous les agents, des tests d'utilisateurs en situation de handicap...

Parmi ces actions figure également le schéma pluriannuel de mise en accessibilité. Ce schéma retrace les chantiers mis en œuvre pour améliorer le taux d'accessibilité de nos applications. Au vu du nombre important de projet au CISIRH, ce premier schéma reprend les actions des applications ayant un périmètre important de public, une forte fréquence d'utilisation et un haut niveau de confidentialité des données traitées (qui rend impérative l'autonomie de l'utilisateur).

A terme, l'intégralité des applications du CISIRH a vocation à faire l'objet d'une évaluation d'accessibilité.

Aujourd'hui, l'heure du bilan de ce premier schéma sur la période 2020-2022 est arrivée et c'est un véritable succès !

Taux de conformité 2020-2022



## Janvier/février 2023

Les équipes projets ont réussi à nettement améliorer les taux d'accessibilité de nos applications entre 15% et 40%. Seul le self mobile a observé une baisse de son taux de 2020 à 2021. Cependant, cette baisse n'est pas due à une dégradation de son accessibilité mais à un changement de réglementation : l'application respecte plusieurs critères du RGAA3 aujourd'hui abandonnés (car jugés trop ambitieux) mais n'est pas conforme à certain des nouveaux critères du RGAA4.

Ces progrès permettent une utilisation facilitée et plus efficace de nos outils par un agent en situation de handicap.